

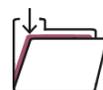


MESURE 25

Renforcer les capacités d'adaptation



Long terme



Mesures 1, 2, 3, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 32

Le changement climatique est à l'œuvre avec des impacts visibles ou attendus sur le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine : baisse du niveau de la Loire, accroissement des besoins pour l'irrigation, événements météorologiques intenses et grandes variabilités inter-saisonnières. Au-delà des accidents climatiques, des tendances d'allongement de la saison estivale, d'augmentation des températures montrent qu'un changement à long terme est enclenché. Il entraînera des modifications dans nos habitudes et notre confort de vie. Pourtant, les préoccupations croissantes à tous les niveaux de la société ne s'accompagnent pas d'un réel passage à l'acte. Si les collectivités commencent à anticiper ce changement climatique dans leurs politiques, habitants et entreprises l'anticipent peu malgré l'existence de Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) à l'échelle des EPCI du territoire. Très peu de secteurs économiques se dotent de stratégies climatiques : hormis dans les secteurs agricoles et forestiers, les acteurs locaux ont peu conscience des enjeux et se sentent encore relativement épargnés. La notion de neutralité climatique, ou neutralité carbone, première forme d'adaptation basée sur le renforcement des capacités de stockage de carbone dans les sols et les milieux naturels apparaît dans les politiques publiques. Mais les diagnostics de vulnérabilités du Parc et de ses collectivités révèlent que les choix d'aménagement ou d'organisation passés sont encore déconnectés de la nature, et inadaptés face aux évolutions climatiques attendues. Il est essentiel de prendre conscience des vulnérabilités* et d'identifier les capacités locales d'adaptation*.

Des opportunités liées au changement climatique sont également à considérer. Sur le territoire, la relative douceur climatique et le patrimoine bâti en tuffeau devraient limiter les effets des fortes chaleurs. Ce relatif confort est susceptible de générer des migrations, parfois saisonnières, de personnes en provenance du sud de la France ou de l'étranger. Par ailleurs, malgré des records d'étiage de la Loire et des restrictions d'eau pour l'arrosage et l'irrigation, une grande partie du territoire bénéficie d'un approvisionnement en eau potable qui semble encore stable grâce aux nappes phréatiques du bassin parisien et aux barrages en amont de la Loire. Mais pour combien de temps ?

Face aux incertitudes, se préparer au changement est particulièrement complexe. Il est cependant important d'agir. Se laisser porter par un confort relatif, sans anticiper les évolutions, risque d'accélérer le phénomène ou de précipiter les territoires dans des solutions aggravantes.

L'objectif majeur est désormais de passer à l'action dès aujourd'hui pour s'adapter. Structure d'interfaces et d'interdisciplinarités, le Parc peut participer à la mobilisation des ressources et leviers pour mettre en mouvement le territoire.

Définitions

**Adaptation : démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences. Il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. L'adaptation peut être réactive et instantanée (suite à une catastrophe) ou anticipée. Elle peut impliquer de fortes transformations d'un système, tandis que la résilience relève plus d'une aptitude à revenir à l'équilibre.*

**Mal-adaptation : tout changement dans les systèmes humains ou naturels qui, par mégarde, augmente la vulnérabilité aux stimuli climatiques. La mal-adaptation correspond à :*

- *une utilisation inefficace de ressources en comparaison à d'autres options ;*
- *une erreur de calibrage (mauvaise évaluation de l'ampleur et de la nature du changement) ;*
- *un transfert incontrôlé de vulnérabilité (d'un territoire à un autre, d'une période à une autre...).*

Pour le territoire

Enjeux

- Intégrité et adaptation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.
- Accès et partage de la ressource en eau.
- Résilience et adaptation des activités économiques et des emplois.
- Bien-être et santé publique.
- Développement économique et social.
- Accueil de nouvelles populations et solidarité territoriale.

Objectifs opérationnels

- Coconstruire, expérimenter et partager les connaissances sur les effets locaux du changement climatique.
- Renforcer la coopération interterritoriale.
- Développer les capacités d'adaptation des milieux, des personnes, des collectivités et acteurs économiques et réduire leur vulnérabilité.
- Prévenir les risques de non adaptation et de « mal adaptation ».
- Saisir les opportunités économiques liées au changement climatique.
- Anticiper les migrations humaines.

Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions

Connaître

Co-construction des connaissances sur les évolutions liées au climat : partenariats avec les Régions, la recherche et les institutions ; mobilisation des habitants via notamment des inventaires participatifs ; caractérisation des changements locaux réels et perçus, de leurs impacts paysagers, socio-économiques ou sanitaires, des pressions et migrations associées, du coût de l'inaction ; inventaire partagé des atouts du territoire en lien avec le climat et son évolution.

Constitution de catalogues thématiques d'actions d'adaptation au changement climatique : contribution aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux ; veille, recueil et qualification d'actions relevant de l'organisationnel, des évolutions sociétales et modes de vie, des filières économiques, de la santé... (cf. mesures 6, 19, 23 et 32).

Partager

Diffusion des connaissances et des expériences sur les principes d'adaptation au changement climatique : principe d'anticipation, de réversibilité, de flexibilité, de co-production pour éviter la maladaptation* (cf. engagements généraux des signataires) de diversité et de conception de projet systémiques, facteurs de résilience* (cf. stratégie du parc). Projets éducatifs et culturels ; formations d'acteurs ; échanges de pratiques, de connaissances (cf. mesures 2 et 3).

Faire ensemble

Élaboration collective de référentiels techniques d'adaptation pour les aménagements des milieux naturels, agricoles, forestiers ou urbanisés (cf. mesures 10, 13, 19, 20, 29 et 32).

Mise en œuvre d'une expertise territoriale de l'adaptation au changement climatique : création et mobilisation d'un comité d'expertise ; formation de partenaires à l'expertise de l'adaptation ; participation de ces référents climat dans les gouvernances locales des politiques à enjeux majeurs pour le climat : eau, biodiversité, secteurs économiques dépendant de la météo et des ressources en eau... (cf. mesure 31)

Assistance aux collectivités dans la spatialisation et qualification des enjeux : diffusion des enjeux identifiés dans les diagnostics de vulnérabilité du territoire au changement climatique élaborés par le Parc, les EPCI et les Régions ; zonage des chaleurs extrêmes, espaces fraîcheur, pollutions et risques sanitaires des populations et des activités sensibles, en lien avec leurs documents d'urbanisme. Conseil aux collectivités sur la santé environnementale, en lien avec leurs plans locaux de santé (cf. mesure 29 et 32).

Soutien des collectivités et habitants dans l'impulsion et l'expérimentation : soutien aux actions d'aménagement ou modes d'organisation proactifs pour faciliter l'adaptation et la résilience territoriale ; aide à la hiérarchisation des priorités dans les choix d'adaptation (cf. mesures 1 et 3).

Appui aux opérations d'adaptation locales et démonstratives : expérimentation, soutien et valorisation d'actions notamment sur l'eau, la température, les aléas* climatiques ; les solutions fondées sur la nature*, amplification ou essaimage de ces opérations (cf. mesure 3).

Engagements des signataires

dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

- Intégrer les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau dans ses avis sur les politiques publiques et les projets d'aménagement.
- Intégrer les enjeux de l'eau dans l'aménagement et le développement du territoire.

État.

- Partager la capitalisation sur l'adaptation au changement climatique avec le Parc et le réseau des territoires en Plan climat énergie territoire.
- Permettre l'expérimentation pour innover dans l'adaptation au changement climatique.
- S'informer et informer les porteurs de projets sur la maladaptation* au changement climatique, favoriser des solutions d'adaptation et les scénarios les moins impactant.
- Renforcer et diffuser les connaissances sur les questions de santé environnementale liées au climat.

- Contribuer à l'étude et au développement d'une stratégie territoriale pour anticiper les flux de population liés au climat (migrations climatiques internes au territoire ou internationales, attractivité générationnelle ou saisonnière liée au confort d'été du territoire).

Régions.

- Promouvoir les orientations d'adaptation portées par le Groupement d'Experts du Climat en Pays de la Loire et par la COP en région Centre Val de Loire selon deux approches : neutraliser les émissions de carbone (par les puits de carbone) et adapter le territoire au changement climatique. Associer le Parc à ces instances et intégrer ses travaux dans leurs observatoires régionaux du climat.
- Accompagner l'expérimentation et la recherche.
- Accompagner l'adaptation de l'économie locale au changement climatique, en soutenant la formation sur ces sujets et en orientant leurs aides.
- Donner la priorité aux solutions reposant sur la nature pour l'adaptation des aménagements au changement climatique.
- Inciter les territoires, les filières et les acteurs à s'adapter au changement climatique.
- Contribuer à l'étude et au développement d'une stratégie territoriale pour anticiper les flux de population liés au climat (migrations climatiques internes au territoire ou internationales, attractivité générationnelle ou saisonnière liée au confort d'été du territoire).

Départements.

- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans leurs projets d'aménagement ou à leurs politiques sectorielles (développement territorial, tourisme, logement et social, voiries, sport, éducation et collèges).
- Inciter les territoires, les filières et les acteurs à s'adapter au changement climatique.
- Contribuer à l'étude et au développement d'une stratégie territoriale pour anticiper les flux de population liés au climat (migrations climatiques internes au territoire ou internationales, attractivité générationnelle ou saisonnière liée au confort d'été du territoire).

EPCI et communes.

- Accompagner toutes leurs politiques d'une expertise climatique interne ou externe et mobiliser les savoirs acquis au bénéfice des politiques portées par leurs syndicats (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, syndicats de distribution d'eau potable, syndicats d'énergie...).
- Consulter le Parc pour avis sur les projets structurants.
- Avoir une vision prospective, intégrer et mettre en œuvre des actions d'adaptation dans leurs plans climats.
- Concevoir des aménagements compatibles avec les évolutions climatiques, préservant leurs ressources naturelles et renforçant la Trame verte et bleue. Faire en sorte que la prise en compte de l'enjeu environnemental soit prédominante dans les choix réalisés.
- Préserver et faire préserver par les administrés et les acteurs économiques la ressource en eau sur leur territoire.
- Éviter toute action relevant de la mal adaptation au changement climatique.
- Soutenir les initiatives d'adaptation et de résilience des habitants et des acteurs.
- Prendre en compte et anticiper la question des flux de populations liés au climat dans leur politique.

Partenaires potentiels

Acteurs économiques et leurs groupements professionnels
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
Agence de l'eau Loire Bretagne
Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
Associations
Chambres consulaires, syndicats et groupements professionnels
Conservatoires régionaux des espaces naturels
Gestionnaires de milieux
Gestionnaires de réseaux d'eau, d'énergie ou de transport
Structures d'éducation

Bénéficiaires potentiels

Le monde du vivant et les paysages gagnent en résilience et sont reconnus comme des solutions pour adapter le territoire au changement climatique.

Les habitants gagnent ou ne perdent pas en confort et en bien-vivre.

Les entreprises maintiennent ou développent leur activité et deviennent actrices de leur transition.

Les collectivités organisent leur territoire en connaissance de cause, réduisent les coûts environnementaux, humains et financiers et augmentent leur attractivité.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre de documents de planification ayant intégré le thème de l'adaptation au changement climatique.
- Nombre et diversité des thématiques accompagnées par le Parc sur l'adaptation (ex : eau, biodiversité, températures, migrations, économie).
- Nombre d'EPCI s'étant dotés d'une compétence adaptation au changement climatique (interne ou externe) pour ses missions ou projets.